



Réaménagement des quais de l'Isère

Dans le cadre du projet de réaménagement des quais de l'Isère, l'ADTC tient à rappeler les grands principes qui doivent guider le choix final de la Municipalité.
Les travaux de tram 3 achevés, il convient de redonner un caractère urbain aux quais.

Historiquement, la ville centre s'est construite à partir des berges de l'Isère. Les quais sont donc partie entière de la ville centre et pour cela doivent être totalement accessibles aux modes doux. Les cyclistes doivent avoir la possibilité de descendre ou remonter les quais sur la rive droite et la rive gauche. Pour cela, si le secteur n'est pas classé zone 30, des aménagements cyclables doivent permettre ces cheminements en toute sécurité dans les deux sens.

De même, les piétons doivent avoir un espace agrandi et sécurisé pour pouvoir déambuler.
Seule la réduction du nombre de voies de circulation automobile permettra ces déambulations.

En rive droite cette réduction de la largeur de la voirie automobile permettra un agrandissement des espaces piétons et commerçants. Pour dissuader les clients de venir en automobiles, il faudra arriver à supprimer l'offre de stationnement sur ce quai, à y modérer efficacement la vitesse, voire à couper la circulation certains jours à certaines heures. La rue St Laurent, axe reliant la ville centre aux casemates et au parc de la Bastille, doit devenir un véritable espace piétonnier.

La rive gauche présente un aspect patrimonial fort. Pour sa mise en valeur il faudra élargir les espaces de déambulation d'une façon importante en supprimant une voie de circulation automobile ou en créant des espaces en balcon sur l'Isère. Les cheminements piétonniers devront faire l'objet d'une attention particulière et devront permettre une liaison harmonieuse avec la ville centre.

Les nombreuses petites places bordant les quais devront redevenir des lieux de convivialité et de verdure en remplacement des places de stationnement actuels.

Sur les ponts, lieu d'observation de la rivière et du paysage, l'élargissement des trottoirs facilitera cette contemplation et évitera l'effet « ring » actuel.

Dans les propositions des concurrents du marché de définition, nous avons relevé de bonnes idées :

- la réduction de l'emprise des voiries des quais à 1 voie de circulation dans chaque sens permettant des aménagements cyclables bidirectionnels continus des 2 cotés
- la création d'une passerelle face au téléphérique
- la réduction de l'emprise des voiries à 1 voie des ponts M.Gontard et de la Citadelle permettant l'élargissement des trottoirs

rive gauche :

- l'aménagement de l'espace parking devant le téléphérique
- la création d'un balcon sur la voie de Corato entre les ponts suspendu et M.Gontard
- la piétonisation des places de Bérulle et Claude Brosse
- la création d'une sortie pour la voie de Corato avant la place H.Dubedout

rive droite :

- les aménagements attractifs des espaces avec suppression du stationnement et avec les terrasses devant les commerces
- la circulation déplacée au Sud ouest place Aristide Briand

Nous en avons aussi relevé de mauvaises, qui nous semblent contraires aux objectifs de valoriser le patrimoine, d'améliorer le cadre de vue urbain, et de faciliter les déplacements à pied ou à vélo :

- l'aménagement de la place H.Dubedout avec 2 ou même 3 voies de circulation
- le pont de la porte de France à 6 voies !
- la circulation place E. de Marcieu déportée à travers le parc Michallon